



# Liste de contrôle pour demande de visa | Affaires

Les demandes doivent être déposées en personne (y compris bébés et enfants) et accompagnées des documents suivants :

- Pour chaque document, il faut fournir le document original ainsi qu'une copie.
- Les documents doivent être présentés (ou traduits) en néerlandais, anglais, français ou espagnol.
- Les documents ne seront pas rendus au demandeur, à l'exception de son document de voyage.

## 1. Demande

1.1 [Formulaire de demande de visa Schengen](#) dûment rempli et signé.

- Oui
- Non
- Remarques

## 2. Documents de voyage

2.1 Passeport ou autre document de voyage.

- Oui
- Non
- Remarques

2.2 Copie de toutes les pages du passeport.

- Oui
- Non
- Remarques

Attention :

- Le passeport ou autre document de voyage doit être valide au moins 3 mois après la date de sortie de la zone Schengen.
- Il doit comporter au moins 2 pages visa encore vierges.
- Il ne doit pas dater de plus de 10 ans.

2.3 Mineurs voyageant seuls ou accompagnés d'un seul parent/tuteur :  
Autorisation de l'autorité parentale ou du tuteur légal.

- Oui
- Non
- Remarques

## 3. Justificatif de séjour légal



3.1 Pour les voyageurs retournant au Canada :  
Original d'un visa ou d'un permis de séjour permanent canadien en cours de validité  
(et valable encore au moins trois mois après la date de retour).

- Oui
- Non
- Remarques

3.2 Pour les voyageurs poursuivant leur voyage (ne retournant donc pas au Canada)  
après avoir quitté l'espace Schengen :  
Réservation (ticket d'avion ou de train) et visa ou document de voyage permettant  
l'entrée dans le pays de destination.

- Oui
- Non
- Remarques

#### 4. Photo d'identité

4.1 Photographie d'identité correspondant aux critères néerlandais, datant de six mois au  
maximum et montrant une ressemblance évidente.

Cf. [lignes directrices pour les photos](#).

- Oui
- Non
- Remarques

#### 5. Justificatifs de voyage

N.B. : veuillez à ce qu'il soit possible d'annuler la réservation au cas où votre demande de visa serait  
refusée.

5.1 Dispositions prises pour organiser le voyage : réservation d'un vol ou d'un voyage  
(aller-retour) ou autre preuve du voyage prévu et itinéraire complet s'il concerne  
plusieurs États membres dont certains n'appliquant pas la politique commune en  
matière de visa pour les pays tiers.

- Oui
- Non
- Remarques

5.2 Lettre d'invitation du partenaire d'affaires précisant la nature de ces affaires (certains États  
membres exigent l'utilisation d'un formulaire spécifique, se renseigner).

- Oui
- Non
- Remarques

5.3 Lettre de référence de l'employeur.

- Oui
- Non
- Remarques



5.4 Confirmation d'hébergement, s'il ne s'agit pas d'un hôtel, précisant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du logement.

- Oui
- Non
- Remarques

5.5 Preuve de moyens de subsistance suffisants pour le voyage prévu. Relevés bancaires des trois derniers mois indiquant clairement le nom du titulaire du compte ou autre preuve de capacité financière comme :

a) relevés bancaires récents faisant état de transactions sur une certaine période (au moins 3 mois)

b) carte(s) de crédit et relevé de carte de crédit indiquant clairement le nom du titulaire de la carte

c) chèques de voyage

d) fiches de salaire

e) certificat de travail

f) preuve de prise en charge et/ou attestation d'accueil.

- Oui
- Non
- Remarques

## 6. Preuve d'assurance maladie

6.1 L'assurance a été souscrite à votre nom.

- Oui
- Non
- Remarques

6.2 L'assurance est valable dans l'ensemble de l'espace Schengen et pour la durée totale du séjour.

- Oui
- Non
- Remarques

6.3 Les frais médicaux sont couverts à concurrence de 30 000 € minimum et comprennent les soins hospitaliers, les soins médicaux d'urgence et les frais de rapatriement, y compris en cas de décès.

Si votre assureur ne fournit pas de document officiel de cette nature, vous devez souscrire une assurance voyage comportant une couverture médicale appropriée pour ce voyage auprès d'un prestataire en mesure de fournir le document demandé.



- Oui
- Non
- Remarques

## 7. Visa

- 7.1 Visa, permis de séjour ou passeport permettant l'entrée dans votre pays de destination finale après votre séjour dans l'espace Schengen.

## 8. Paiement

- 8.1 Paiement des frais de visa.

- Oui
- Non
- Remarques

### Attention :

- Vous ne serez pas en possession de votre passeport durant le traitement de votre demande de visa.
- La demande de visa pourra être refusée si le dossier ne contient pas tous les documents mentionnés dans la présente liste de contrôle.
- En cas de refus, les frais de visa ne seront pas remboursés.

*Liste des documents à fournir par les demandeurs de visa du Canada en vertu de la décision d'exécution de la Commission du 6 mai 2019, conformément à la liste des justificatifs.*